



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619. Qatar

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

Adhésion du Qatar aux
Protocole additionnel I

Le 5 avril 1988, l'Etat du Qatar a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument d'adhésion au Protocole additionnel I.

Ledit instrument contient la déclaration suivante :

"Cette adhésion n'implique nullement la reconnaissance d'Israël par l'Etat du Qatar ni l'acceptation d'établir des relations de quelque nature que ce soit avec lui".

(Traduction de l'arabe).

Le Protocole entrera ainsi en vigueur pour l'Etat du Qatar six mois plus tard, soit le 5 octobre 1988, conformément à ses clauses finales.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire dudit Protocole.

Berne, le 30 août 1988

